

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Kora'h



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU Puits DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1660 45th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovav Mecharim 4/2
Jerusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna

Tous droits de Reproduction réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est
contraire à la Halakha et à la loi.



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

Retrouvez le feuillet sur
www.torah-box.com/ravbiderman

Au Puits de La Paracha

Kora'h

**« C'est de Toi que vient la paix de l'âme »
: grâce à la Emouna, l'homme économise
bien des dissensions**

Les méfaits de la discorde et la nécessité de s'en éloigner complètement sont des sujets de notre Paracha que les commentateurs (Tan'houma, Rachi) ont largement développés. La Torah nous met en garde explicitement : « *Ne sois pas comme Kora'h et son assemblée.* » (17, 5) Certes, nous n'avons aucune idée de la nature véritable de cette dispute. Néanmoins, la Torah inclut tout ce qui peut constituer un enseignement pour nous-mêmes sur la voie à suivre au sujet de la jalousie et de la discorde.

En premier lieu, il nous incombe de répondre aux exigences de la Emouna, car toute dispute ou dissension qui oppose les hommes trouve sa source dans un manque de foi et de confiance en D. Expliquons-nous : chacun veille à son gagne-pain et à son honneur personnel, (qu'il juge) tellement importants, comme à la prune de ses yeux. Dès lors, si quelqu'un vient, et lui marche "sur les pieds" ou piétine "ses plates-bandes", même s'il ne s'agit que d'une impression, il "se doit" de défendre son dû et de venger "l'honneur d'Hachem". Désormais, c'est la porte ouverte aux disputes : le feu de la discorde s'embrace et ne fait qu'être attisé. Si l'homme possédait une foi parfaite que tout provient du Ciel, il réaliserait que lui et son sort sont entièrement placés entre les mains du Créateur. Toutes ses réussites, petites ou considérables, dans tous les domaines n'ont été possibles jusqu'à présent que parce qu'Hachem l'a conduit dans cette voie. Dès lors, il ne s'émouvrait pas pour autant lorsque quelqu'un lui cause un dommage ou une peine, car rien n'est le fruit du hasard ni la responsabilité de quiconque dans ce monde. Seul Celui qui a tout créé en est l'Instigateur.

Cette perspective incombe à chacun d'entre nous, en tout temps et en toute circonstance, et particulièrement aux moments difficiles où la Présence Divine semble se voiler. Nous devons alors nous rappeler que le Saint-Béni-Soit-Il est le Roi du monde, qu'Il est bon et bienfaisant, que c'est Lui qui nous a imposé cette épreuve, que celle-ci est bénéfique, et qu'Il nous observe pour voir si nous l'acceptons avec amour.

Un homme pieux et craignant D., Rabbi Leïble Gloïberman, a perdu un fils, jeune, ל'רח, l'année dernière, la veille de Chavouot (dans un terrible accident qui frappa la communauté de Karline-Stoline à Guivaat Zéev). J'ai entendu dire que lorsqu'il s'approcha de son corps inanimé, afin de l'identifier, il s'écria : « **Je me prépare, à présent, à prendre sur moi le joug de la Royauté Divine.** » Son épouse, également, lorsqu'elle s'apprêta à allumer les lumières de Yom Tov, déclara vaillamment et dans la joie : « **Je pense aussi, en prononçant la bénédiction de Ché'héyanou, à l'immense mérite qui nous a été imparti d'offrir notre fils en sacrifice à Hachem !** »

Certes, nous prions et supplions Hachem de ne pas être confrontés à des épreuves aussi dures et amères que celles-ci, ni de près ni de loin, et que de tels malheurs ne se produisent plus au sein de notre peuple. Mais j'appelle cependant chacun personnellement, dans les épreuves qui le concernent, à en tirer une leçon. Que chacun renforce sa conviction que tout provient de notre père Céleste qui est miséricordieux, accepte le joug de Sa Royauté en toute circonstance, dans la joie et l'encouragement, **et prononce la bénédiction Ché'hiyanou en reconnaissance à Celui "qui nous a fait vivre" pour mériter de surmonter les épreuves** (et non pas dans la tristesse) !

J'ai entendu l'histoire suivante de son protagoniste, Rabbi Chlomo C., une personne



de valeur qui dirige un organisme de bienfaisance qui distribue trois repas, chaque veille de Chabbat, à près de deux mille familles de Bné Brak :

Comme la caisse de cet organisme se vide régulièrement, ce monsieur est, de ce fait, amené à voyager de temps à autre à l'étranger afin de donner le mérite à nos frères de la Gola, de participer à cette entreprise grandiose.

Lors de l'un de ses derniers voyages, il fixa son pied-à-terre dans le quartier de Boro Park (à New York), qui devint le point de départ de ses "excursions" quotidiennes. Il y rencontra une de ses connaissances qui lui conseilla de se rendre dans une certaine ville située à six heures de route de là. Il s'y trouvait un juif extrêmement riche et extrêmement généreux, très enclin à soutenir ce genre d'entreprises. Il était connu que de nombreuses personnes étaient ressorties de chez lui avec un chèque d'un montant confortable. Rabbi Chlomo réfléchit et en conclut que, néanmoins, l'effort n'en valait pas la somme que l'on pouvait en attendre. Cependant, son ami insista et finit par lui promettre de le conduire jusqu'à destination et de le ramener. Rabbi Chlomo se laissa alors convaincre.

Lorsqu'ils arrivèrent, ils trouvèrent des tables dressées pour tous "les invités", car le maître des lieux savait que ses visiteurs parcouraient un long chemin pour venir le voir. (Pendant qu'ils se restauraient, le "Gabaï" leur dit : « Je dois vous avertir de deux choses avant que vous ne vous présentiez chez mon patron : premièrement, c'est la règle, dans son bureau, on ne commence pas à parler avant lui. C'est seulement lorsqu'il entamera la conversation que vous serez autorisés à répondre à ses questions. Deuxièmement, il tient beaucoup à ce que l'on ne sache pas le montant de son don.)

Lorsque leur tour arriva, ils furent appelés à entrer. En fin de compte, ils ressortirent avec un chèque d'une somme qui ne couvrait même pas les frais d'essence aller-retour (ils ne purent la dévoiler puisqu'ils avaient promis de garder le montant secret). L'ami de Rabbi

Chlomo sortit honteux et consterné d'avoir ainsi fatigué ce dernier à venir contre son gré. Non seulement, il n'avait rien gagné, mais de plus, il avait même perdu les dépenses du trajet, sans compter les efforts et la fatigue du voyage. Cependant, Rabbi Chlomo lui, sortit tout joyeux en dansant, en chantant, et en remerciant le Créateur de lui avoir montré clairement que ce n'est pas la Hichtadloute (les efforts de l'homme, n.d.t) qui détermine les résultats et que ceux-ci ne lui sont liés en rien !

Ils reprirent le chemin du retour en direction de Boro Park et arrivèrent vers deux heures du matin. Rabbi Chlomo se dépêcha d'aller prier Arvit à la synagogue 'Chomré Chabbat', contrairement à son habitude d'être très ponctuel et de prier au premier Minyane. Au milieu de la prière, quelqu'un lui tapa amicalement sur l'épaule. Il se retourna pour voir de qui il s'agissait, et aperçut un homme important et riche, qu'il cherchait à rencontrer depuis six ans sans jamais avoir réussi. Lorsqu'ils finirent leur prière, ils sortirent tous deux pour discuter, et l'homme lui confia que lui-même n'avait pas l'habitude de prier à de telles heures, mais qu'il revenait d'un mariage qui s'était déroulé à proximité, dans la salle de fête "Atérète 'Haya'". Après deux heures de discussion, Rabbi Chlomo reçut de lui un chèque de 18000 dollars. Il réalisa alors qu'il n'y avait véritablement aucun lien entre la Hichtadloute et les résultats. Bien au contraire, le Saint-Béni-Soit-Il l'avait fait voyager au loin afin qu'il puisse se trouver à deux heures du matin à 'Chomré Chabbat' et qu'il rencontre l'homme par qui devait venir la délivrance !

Rabbi Réphaël Roubbine, le Rav d'une communauté importante de Nétanya, raconte l'histoire suivante qui arriva à l'un de ses élèves voici environ deux ans. Celui-ci fut accusé par l'un des membres de sa famille de faire régner la crainte dans son foyer (en levant la main sur ses enfants, etc.). Ces "dénonciations" s'envenimèrent pour se conclure finalement par une peine d'un an et demi d'emprisonnement. Lorsqu'il



commença à purger sa peine, et que les autres détenus lui demandèrent la raison de sa présence, il répondit naïvement qu'il n'avait rien fait et qu'il avait été jeté à tort en prison. Ils se moquèrent alors de lui en disant : « Tous, ici, prétendent être innocents, mais de fait, ton sort est comme le nôtre... »

Néanmoins cet homme se résolut à profiter de ce temps pendant lequel il était incarcéré malgré lui, pour multiplier les actions en faveur de la Torah et du service d'Hachem. Il prononça des discours dans la synagogue de la prison pour encourager les détenus et leur donna des cours de Torah, afin de rapprocher leur cœur de leur Père Céleste, et ses efforts furent couronnés de succès.

A l'approche de Chavouot on lui fit savoir, qu'ayant déjà purgé six mois de peine, il avait 'droit' à un jour de 'vacances' pour Chavouot. Bien entendu, il était tenu de regagner la prison immédiatement dès la fin de la fête. La nouvelle de revoir ses enfants qu'il languissait depuis si longtemps et de passer la fête en leur compagnie, le remplit de joie. Il fit donc savoir à ses "élèves" qu'il se préparait à sortir pour un jour. Cependant, ces derniers s'y opposèrent en arguant qu'il ne pouvait pas les abandonner à eux-mêmes précisément pour Chavouot, la fête du don de la Torah, alors qu'il était le maître de cet endroit qui leur enseignait la Torah. Bien entendu, il resta sur sa décision en leur expliquant que cela faisait six mois déjà qu'il n'avait pas vu ses enfants et que ses propres parents également, se languissaient de le revoir. D'un autre côté, les malheureux ne cessèrent d'insister afin qu'il ait pitié de leur sort et qu'il demeure avec eux durant la fête.

La veille de Chavouot au matin, il décida de renoncer à son droit en faveur de "la communauté" et il annonça aux instances juridiques qu'il ne sortirait pas 'en vacances'. Cependant, à ce moment, sa mère était déjà en route pour venir le chercher à la porte de la prison sans qu'il n'ait la possibilité de lui faire savoir sa décision, et c'est avec une

grande déception qu'elle apprit en arrivant, que son fils ne figurait pas sur la liste des "libérés".

Dès le lendemain de la fête, un policier arriva en fureur à la prison et pénétra dans la chambre de notre homme en lui faisant de virulents reproches : " Tu n'as pas honte, cria-t-il, tu n'es sorti qu'un seul jour sans qu'on te surveille de près, et tu te comportes déjà comme bon te semble en recommençant à frapper tes enfants !

- Je ne sais pas de quoi tu parles, répondit le malheureux, j'étais ici pendant Chavouot. Je n'ai pas bougé de la prison ne fût-ce qu'un instant. J'ai plus de cent témoins à ta disposition !"

Il s'avéra finalement que le même "dénonciateur" de sa famille, ayant eu vent de sa prochaine visite à Chavouot, s'en était pris à ses enfants en les frappant jusqu'à leur faire des marques sur le visage, et s'était empressé dès la sortie de la fête de se rendre au poste de police, en accusant à nouveau leur père, "preuves à l'appui", du forfait.

On se rendit rapidement à l'évidence du mensonge et, à partir de là, il ne fallut plus très longtemps pour prouver également la fausseté de la première accusation. La peine fut donc annulée rétroactivement, l'affaire fut classée, et l'homme fut immédiatement libéré.

Ne jamais désespérer du repentir !

« Demain, Hachem fera savoir qui lui est consacré pour apporter les offrandes » (16, 5)

Cette annonce de Moché Rabbénou face aux chefs du Sanhédrine qui revendiquaient la Kéhouna (la prêtrise, n.d.t) pour eux-mêmes, mérite quelque explication. En effet, pourquoi en a-t-il repoussé l'échéance au lendemain et ne leur a-t-il pas donné la possibilité d'apporter leurs encensoirs sur le champ afin de déterminer qui était le Cohen authentique désiré par Hachem ?

Le Arougot Habossem explique que tous les juges du Sanhédrin étaient Tsadikim et



Moché savait qu'avant d'aller dormir, ils examineraient leurs actes de la journée écoulée. Ils prendraient alors certainement conscience de leur erreur (d'avoir contesté la suprématie d'Aaron en tant que Cohen) et se repentiraient. C'est effectivement ce qui arriva. Néanmoins, en faisant cet examen de conscience, ils furent tellement remplis de honte en pensant qu'il n'existait aucun espoir de repentir pour la faute commise, qu'ils préférèrent mourir plutôt que de vivre.

Mais en réalité la main d'Hachem est constamment tendue pour recevoir les repentants et ils n'auraient pas dû s'inquiéter de cela car l'essentiel du repentir dépend précisément de la honte ressentie pour avoir enfreint la Volonté Divine.

Nos Sages n'ont-ils pas enseigné (Brakhot 7a) : « Un pincement de cœur (de regret) vaut plus que de nombreux coups » ?

Par la suite, Moché Rabbénou enjoignit Ithamar : « *Qu'il enlève (...) les encensoirs de ceux qui ont fauté dans leurs âmes.* » Cela vient faire allusion à l'erreur qu'ils commirent en désirant "rendre leur âme", étant certains que tout espoir était perdu. Les encensoirs servirent à recouvrir l'autel « *comme souvenir pour les Bné Israël* » (17, 5) afin de rappeler aux générations futures que l'homme ne doit jamais renoncer à se rapprocher d'Hachem même s'il est rongé par la honte de ses fautes. Car au contraire, c'est précisément le point de départ de son repentir.

Dans le même ordre d'idées, le Rav de Trisk explique la raison pour laquelle on récite plusieurs fois le verset "Lamnetséa'h Lé Bné Kora'h Mizmor" avant de sonner du Chofar à Roch Hachana (dans le rite Achkénaze, n.d.t). Car chacun se trouve en cet instant crucial au milieu d'un examen de conscience. Parfois, celui-ci peut conduire l'homme au découragement et à la résignation en pensant que tout espoir est perdu. C'est pourquoi on lui rappelle que les fils de Kora'h étaient déjà en train d'être engloutis dans la terre lorsqu'ils eurent des remords au dernier instant et que grâce à cela, ils méritèrent

d'être préservés de nombreuses souffrances du Guéhinam (Sanhédrine 110a).

Cela représente pour nous un enseignement : même lorsqu'une personne se trouve "enterrée" par ses fautes, elle est encore en mesure de revenir à son Créateur qui agréera son repentir.

D'ailleurs, l'essentiel du Yétser Hara consiste à conduire l'homme au découragement plus que la faute elle-même qu'il lui fait commettre, comme l'illustre la parabole suivante :

Un seigneur fit savoir un jour à un juif qu'il comptait s'inviter chez lui. Ce dernier prépara à cet effet les meilleurs mets afin de lui faire honneur. Dès que le seigneur arriva, il demanda au juif s'il avait préparé dix "fromages suisses". Lorsque celui-ci lui répondit par la négative, il le fit battre sévèrement pour avoir manqué à l'honneur qu'il lui devait.

Le lendemain, lorsque le malheureux eut vent que le seigneur s'appêtait à s'inviter chez un autre juif, il courut l'avertir. Ce dernier s'empressa de se procurer le fromage désiré et après de maints et fastidieux efforts, il en garnit la table somptueusement dressée avec d'autres mets succulents. Lorsque le seigneur arriva, il s'enquit de savoir si le juif lui avait préparé de la "Halva anglaise". Lorsque celui-ci avoua qu'il n'en possédait pas, il se fit à son tour battre cruellement. Ce manège se répéta une nouvelle fois chez une troisième victime qui après avoir remuée ciel et terre pour mettre à la disposition du seigneur ce qu'il n'avait pas reçu les deux premières fois, subit malgré tout le même sort lorsqu'il dut reconnaître qu'il manquait d'un certain aliment.

Le seigneur jeta alors son dévolu sur un quatrième juif qui fut à son tour averti par les trois premiers. Lorsqu'il se rendit chez lui, il fut stupéfait de constater que la table n'avait même pas été dressée et que seul du pain noir la "garnissait". Le juif déclara alors à son hôte : « J'ai compris de mes prédécesseurs que votre intention n'était pas du tout de



manger chez eux mais uniquement de trouver un prétexte afin de les frapper. Je suis donc à votre disposition pour recevoir les coups qui me sont destinés.

Néanmoins, pourquoi devrais-je me
démener en vain puisque votre seul but est
de vous en prendre à de malheureux juifs ?
»

C'est dans ce sens que l'on peut comparer la conduite du Yétser Hara à celle de ce seigneur. Le but de ce dernier était de décourager la bonne volonté de ces juifs et il en est de même du Yétser Hara qui déploie tous ses efforts pour briser la volonté de l'homme. Toute personne sensée devra être convaincue qu'au contraire, le fait de reprendre après avoir trébuché et continuer ainsi à progresser est l'arme la plus efficace contre son mauvais penchant.

« Entends Hachem ma prière » : D. entend la prière de chacun

« N'agrée pas leur offrande. » (17, 15)

Les commentateurs (cf. le Rambam) expliquent que l'offrande dont il s'agit ici concerne la prière. Moché supplia ainsi Hachem de ne pas exaucer celle de Kora'h et de son assemblée qui désiraient que ce dernier serve en tant que Cohen Gadol.

En réfléchissant un tant soit peu, on ne pourra s'empêcher d'être surpris. Kora'h veut contester la prêtrise et ébranler la confiance des Bné Israël dans leur Maître Moché, sème la destruction au sein du peuple, la dissension avec Moché et Aharon sanctifiés tous deux par Hachem. Et après tout cela, Moché Rabbénou craint encore qu'Hachem entende sa prière et lui accorde la prêtrise alors qu'elle avait déjà été octroyée à Aharon. On ne peut que se rendre à l'évidence de la force immense de la prière et constater qu'elle ne dépend nullement de la situation où se trouve un homme. Serait-il le pire des fauteurs, cette force que représente la prière demeure considérable, au point que Moché Rabbénou dut lui-même supplier

Hachem : « N'agréé pas leur offrande », « ne prête pas l'oreille à leur requête ».

J'ai entendu l'histoire qui suit au sujet d'un juif remarquable du nom de Rav Kalman. Ce dernier, originaire de Hongrie, était présent pendant la guerre lorsque les Nazis נכנסו entrèrent dans sa ville et procédèrent à la "sélection". Tous ceux de plus de 18 ans (jusqu'à 55 ans) étaient envoyés aux travaux forcés alors que les vieillards et les enfants étaient voués à la mort.

Un des mécréants fixa alors un bâton dans un mur et ordonna aux juifs de passer à proximité. Tous ceux qui arrivaient à sa hauteur témoignaient qu'ils avaient atteint de 18 ans et étaient aptes au travail. Ceux qui ne l'atteignaient pas étaient dirigés vers la file de gauche... Comme on peut s'en douter, les jeunes de 15-16 ans marchaient sur la pointe des pieds pour tenter de se hisser à la hauteur du bâton.

Rav Kalman, petit de taille, fut ainsi envoyé du côté gauche pour son dernier voyage avec un groupe d'autres adolescents. Dans le convoi qui les conduisaient à Auschwitz, l'un d'entre eux s'écria soudain à haute voix : « Supplions tous ensemble notre Père Céleste qu'Il nous sauve de la mort », et il entama en criant le "Chir Hamaalot Mimaamakim" (Téhilim, psaume 130) en versant des larmes à faire trembler l'assistance. Et Hachem entendit leurs prières. Lorsqu'ils furent introduits dans la chambre à gaz et que tout espoir semblait perdu, à l'instant même où ils devaient être assassinés, le gaz arriva à son terme et les assassins ne purent ainsi mener à exécution leur plan satanique. On les fit sortir et ils demeurèrent en vie. Toute son existence, Rav Kalman avait l'habitude de répéter qu'il vivait grâce au psaume " Mimaamakim".

**La valeur de chacun : savoir que le travail
d'un simple juif a la même importance
aux yeux d'Hachem que celle du Cohen
Gadol dans le Saint des Saints**

Le Saint-Béni-Soit-Il a créé un monde dans lequel il ne manque rien et qui est



rempli d'êtres prodigieux. Chacun a un rôle particulier et exclusif à remplir dans ce monde et doit servir Hachem avec ses moyens et à son niveau et, grâce à cela, accomplir la mission pour laquelle il a été envoyé ici-bas. L'homme le plus simple qui assume cette mission avec dévouement a la même valeur aux yeux d'Hachem qu'un homme important qui remplit son rôle à un poste élevé. Rabbi David de Lalov explique d'après cela que si Kora'h avait pris conscience qu'en servant Hachem dans les tâches les plus subalternes, il était considéré par Hachem de la même manière que le Cohen Gadol qui entre dans le Saint des Saints, il n'aurait jamais entamé cette dispute. L'unique raison qui le poussa à cette folie fut qu'il s'imaginât à tort qu'il existait une quelconque différence entre le service des personnes de haut rang et celui des simples juifs.

Pour aborder justement l'épisode de Kora'h, il faut toutefois garder à l'esprit que nous n'avons aucune idée de la grandeur de ce personnage et de sa sainteté. Kora'h faisait partie de ceux qui portaient l'Arche Sainte, rôle qui n'était pas imparti à n'importe qui. Le Ari Zal dévoile que dans les temps futurs, il réussira à réparer entièrement sa faute et parviendra aussi à un niveau très élevé (Séfer Halikoutim Téhilim 92). Cela est écrit en allusion dans le verset du Psaume 92 צדיק כדמו יפרח (« Le juste s'élèvera comme un dattier ») dont les

dernières lettres forment le nom – קרה Kora'h. Cela n'empêche pas la Torah de relater cet événement afin de nous enseigner que lorsque se présente une situation susceptible d'entraîner une quelconque dispute nous devons nous en éloigner comme du feu et nous renforcer dans l'amour du prochain.

D'après ce qui précède, l'inverse est aussi vrai : l'homme qui occupe un rang élevé n'a aucune raison de s'enorgueillir de sa situation, et cela pour plusieurs raisons : premièrement, qui dit qu'il procure plus de plaisir au Créateur du monde qu'un simple juif ? Ensuite, explique Rav Tsvi Hirsch de Ziditchov, il est écrit dans notre Paracha : « *Votre Trouma sera considérée à vos yeux comme la récolte de la grange et comme le produit du vignoble.* » (18, 27) Bien que la Trouma soit la partie consacrée de la récolte, elle ne tire de cette position aucune prétention particulière face au reste des fruits demeurés profanes. Elle sait que la sainteté dont elle est empreinte n'est due à aucune filiation ni qualité intrinsèque. Il en est de même pour nous : « *Votre Trouma sera considérée à vos yeux* », l'homme qui occupe un rang élevé, dans la Torah ou dans son travail, doit être à ses propres yeux comme cette Trouma que la Torah met au même niveau que « *la récolte de la grange et le produit du vignoble* ». Car elle-même n'a été dénommée Trouma que parce qu'Hachem en a décidé ainsi et non pas grâce à un quelconque mérite personnel.

